

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Emilie Flamand*

Date de dépôt : 17 mars 2010

Interpellation urgente écrite

Piste cyclable squattée par les motos: que fait la police?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Soucieux de la sécurité routière sur le quai de Cognoy, théâtre de nombreux accidents graves, le Conseil d'Etat annonçait le 16 février dernier l'installation d'une glissière de sécurité de Genève-Plage au Pavillon de Ruth, de façon provisoire, afin de pouvoir évaluer ses effets d'ici fin 2010.

Or un autre problème de sécurité routière se pose sur le quai de Cognoy, problème qui concerne les usagers les plus vulnérables empruntant ce tronçon, à savoir les cyclistes. En effet, chaque matin, à l'heure de pointe, d'innombrables motos et scooters empruntent la piste cyclable (séparée de la route par un trottoir et une rangée d'arbres) à vive allure, mettant ainsi en danger les cyclistes qui circulent à leur rythme sur la voie qui leur est normalement réservée. Cette mise en danger est d'autant plus inadmissible que la piste cyclable est très bien délimitée et que son accès est strictement interdit aux deux-roues motorisés.

On peut imaginer qu'une action « coup de filet » de la police, effectuée quelques matins consécutifs sur ce tronçon, calmerait les ardeurs des motocyclistes et permettrait de faire respecter la loi tout en protégeant les cyclistes.

Ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

Alors même qu'il a été récemment recommandé au Grand Conseil d'adopter l'IN 144 « pour la mobilité douce », initiative qui demande des itinéraires sécurisés pour les piétons et les cyclistes, que compte faire le Conseil d'Etat pour mettre fin à cette violation crasse de la LCR et pour sécuriser les itinéraires cyclables existants ?